

**BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE
L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**
Spécialité : animateur
Mention : Loisirs Tous Publics

PHOTO
(Obligatoire)

**DOSSIER D'INSCRIPTION ET DE VERIFICATION
DES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN
FORMATION**

(Tout dossier incomplet sera retourné)

Nom de l'organisme :N° d'habilitation :

Nom de famille : Nom d'usage :

Prénom : Sexe M F

Date de naissance : Age : Lieu de Naissance :

Adresse (précisez : rue, boulevard, passage, bâtiment, allée, résidence...) :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Mail :

Nationalité : N° de Sécurité Sociale :

Exigences préalables à l'entrée en formation

- La copie du diplôme : **Prévention et Secours Civique 1 (PSC1)** ou AFPS ou PSE1 ou PSE2 ou AFGSU 1 ou 2 ou STT
- La copie très lisible recto-verso de la **carte d'identité ou du passeport** (en cours de validité)
- L'attestation de justification d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle** auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.
Ou bien
- La copie d'un diplôme suivant : BAPAAT, CQP animateur périscolaire, BAFA, BAFD, BAC PRO SPVL, BAC PRO AGRICOLE, BREVET PRO délivré par le ministère de l'agriculture, BPJEPS.
- Pour les français de moins de 25 ans** : la copie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la Journée de défense et de citoyenneté.
- Les pièces justifiant de dispenses et d'équivalences d'UC du BPJEPS, l'attestation de satisfaction aux TEP ou un diplôme admis en équivalence